

PROPOS INTRODUCTIFS

REVOLUTIONNER OU FAIRE EVOLUER UNE FORMATION

P-A. Raoult¹

Si avec F. Caron et la Commission Université nous avons interrogé la formation des psychologues c'est bien en raison du décalage récurrent entre une praxis exigeante et une formation universitaire, aspect souligné par de nombreux auteurs. Cette question devenait d'autant plus urgente dans un contexte de modifications à la fois des orientations épistémologiques, des contraintes universitaires, des transformations institutionnelles et de la demande sociale.

Le décalage récurrent entre une praxis de plus en plus exigeante et la formation universitaire a conduit la commission université du SNP à interroger la formation des psychologues. Les modifications des orientations épistémologiques, des contraintes universitaires ainsi que les transformations institutionnelles et de la demande sociale rendent d'autant plus urgente cette question.

Dans le cadre d'un changement de paradigme, sous la pression des nouvelles données du néo-libéralisme, la profession de psychologue souffre de l'inconsistance délétère de son organisation et des luttes internes récurrentes.

Chacun prétend représenter la profession et ne fait que soutenir des intérêts particuliers au détriment de la profession elle-même. Entre les lieux de formation et les lieux d'exercice existe une césure traduit des luttes idéologiques et épistémologiques présentes dans la constitution même de la psychologie ou des psychologies. Par ce propos, je tiens à souligner l'importance de développer une connaissance de l'histoire de la psychologie pour saisir les enjeux actuels de certains conflits. Rien ne se fédère dans le sens d'une organisation professionnelle forte et représentative : et la clinique au sens de Lagache et Favez-Boutonnier, fer de lance de la professionnalisation, en est la principale victime. Dans ce contexte, vu l'insuffisance désormais de l'attribution du titre d'exercice par la seule université, la formation est l'enjeu central du devenir de la psychologie comme profession. La dépendance des professionnels aux figures universitaires exprime l'infantilisme de la profession. Elle montre le travail nécessaire d'appropriation des processus formatifs par les professionnels. La principale révolution serait qu'une organisation professionnelle représentative soit non seulement l'axe directeur de la profession mais aussi la garante du droit d'exercice professionnel. Elle donnerait ainsi sa juste place à la haute qualification universitaire.

C'est dans ce cadre que nous avons pu – parce que dégagés ou non impliqués dans une reconnaissance universitaire, attachés à une posture syndicale, préoccupés par l'orientation de la formation, soucieux de la qualité de la professionnalisation, inclus dans des praxis, avec F. Caron, J-P. Chartier, G. Fourcher, F. Grünspan, Y. Gerin, P. LeMalefan, J-M. Lecointre et bien d'autres – proposer ces Assises sur l'évolution de la formation des psychologues. Cette interrogation rencontrait les questions de certains universitaires, de nombreux professionnels et mobilisait des organisations associatives ou des syndicats.

Deux manifestations précédaient ces Assises : la journée du 30 janvier 2010 et la veille des Assises, soirée centrée sur l'actualité du titre de psychothérapeute dont on sait aujourd'hui les attendus.

La journée du 30 janvier 2010² posait des questions centrales que l'on retrouvera dans les thèmes abordés. Elle avançait une critique du dispositif Europsy-Cofradec. Elle

¹ Secrétaire de la Commission Université du SNP

invitait à penser l'évolution de la profession de psychologue dans un nouveau contexte. Nous reprenions des propositions inhérentes, à notre sens, à l'orientation d'une formation professionnalisante. Ces propositions, pour n'en citer que certaines, concernaient la création de service de psychologie, la responsabilité possible d'unités fonctionnelles, l'existence d'enseignants chercheurs ayant une activité professionnelle en responsabilité et une formation doctorante avec clinicat.

Les conclusions des journées donnaient, dans quatre thèmes indissociables les uns des autres, les perspectives suivantes :

1) *Cadre universitaire :*

Réorganisation actuelle de l'université (mise en place du LMD, loi LRU, création des pôles d'excellence, nouvelles normes AERES), co-délivrance des diplômes par les praticiens et les universitaires, problèmes des stages, contenus des cursus par rapport aux réalités professionnelles ;

Concernant la formation, des difficultés récurrentes signalées concernent aussi bien l'insuffisance d'une formation pratique qui met les jeunes professionnels et les étudiants en souffrance que les réticences de plus en plus fortes des professionnels à recevoir des stagiaires insuffisamment formés aux nécessités du terrain. Ceci n'est pas sans faire écho au manque d'insertion des psychologues qui peinent à affirmer une identité professionnelle. L'écart entre le monde universitaire et le monde praticien semble s'être accru malgré les tentatives d'absorption et de contrôle que l'on peut voir se mettre en place au travers, par exemple, des remaniements du Code de déontologie ou du projet Europsy. Les universitaires, eux-mêmes, se trouvent pris en tenailles entre deux exigences : démarche de recherche et insertion professionnelle.

De plus, la suprématie actuelle de la recherche sur la formation, marquée par la définition des supports de publication validant selon l'AERES, la création de cursus court de techniciens sur l'Aide aux aidants par exemple, et d'autres exemples participent de l'éclatement de l'unité de la psychologie. La licence professionnelle affaiblit la formation professionnelle.

2) *Sélection :*

Réduction des flux, modalités et critères des filtres, réduction des masters, formation en clinicat, création d'un doctorat d'exercice ;

Ces quatre points tiennent à plusieurs constats. La nécessité d'une réduction des flux pourraient se réduire aux possibilités de débouchés. Cela pose aussi la question de la qualité formative qui passe aussi par l'expérience de stage en responsabilité. L'allongement des études vient à se poser tant au plan de la qualité formative que le contexte de mastérisation de plusieurs cursus autres.

3) *Insertion professionnelle :*

Co-formation et co-délivrance des diplômes, adaptation aux réalités professionnelles, défense des conditions d'exercice ;

L'adéquation de la formation aux réalités professionnelles et à l'émergence de nouvelles pratiques ou champs d'exercice suppose un appui concret et en responsabilité dans la délivrance des titres des professionnels. La présence des professionnels introduit les préoccupations et les facteurs d'identité professionnelle au cœur de la formation.

4) *Organisation professionnelle :*

Instances représentatives, critique du projet Europsy.

Le projet Europsy définit un système normatif privé et contractuel de formation initiale et continue, d'habilitation et d'agrément éthique. Il est l'instrument d'une ambition politique

² En version numérique sur le site du SNP www.psychologues.org

d'unification institutionnelle subordonnant l'identité du psychologue. Son bras armé est le projet Europsy et l'organe de mise en œuvre en France le Cofradec. Il s'agit de la mise en place d'un monopole privé, sur le mode d'une multinationale. Une telle démarche ne peut rendre compte de l'identité du psychologue. Et la neutralité énoncée ne vaut que comme tactique d'élimination de la psychanalyse. Cette prétendue neutralité n'est que le faux nez de l'hostilité envers la psychanalyse exclusivement. Il s'agit de poser des règles hostiles à la psychanalyse ce qui rend caduque la condition de supervision. L'on débouche sur des normes et la passion d'évaluer. La norme devient diktat et ne fait pas assurance. Et l'évaluation indique que le contrat social ne marche plus. On débouche alors sur des procédures d'élimination. Ce dispositif est à saisir dans une dynamique plus générale qui cherche à en finir avec les Humanités. L'évaluation quantitative appréhende des actes professionnels en les assimilant à des actes techniques. Elle les transforme ensuite en marchandises. L'évaluation demeure un processus de dégradation de l'humain.

L'ordre ou une instance nationale à la nomination différente réalise une légitimité élective. Il conserve la notion d'intérêt public et garantit le pluralisme des orientations. Ce pluralisme s'oppose à la certification (type Europsy). Il est la reconnaissance d'une profession, d'une formation organisée par les pairs, de l'exercice de la déontologie et d'une indépendance de la fonction. Les ordres ont une mission de service public et expriment l'identité d'une profession, en particulier son indépendance. Les objets d'un ordre sont : inscription au tableau et vérification des diplômes, organisation de la profession et contrôle en termes d'indépendance. Il faut maintenir l'importance de la notion de profession à l'encontre de celle de métier avec compétences. On peut souligner la pertinence d'une organisation unique représentative avec une légitimité élective.

En conclusion quatre points étaient relevés : la nécessité d'une représentation élective légitime, une modification des modalités d'enseignement nécessaire, établir des nouveaux rapports entre enseignants et praticiens et évolution de l'identité et de la responsabilité éthique de notre rôle social ».

La deuxième manifestation, la veille des Assises, était une **soirée³ centrée sur l'actualité du titre de psychothérapeute** dont on sait aujourd'hui les attendus. L'apparition de ce titre devenait l'indicateur d'une non reconnaissance de la profession et le risque d'un démantèlement de celle-ci. Cette démarche aboutira à un recours auprès du Conseil d'Etat dont le rejet sera prononcé le 27 octobre 2011. Il y aura conjointement une demande de réécriture du texte.

Les conclusions de la journée organisée par la Commission Université du SNP avaient suggéré un certain nombre de réflexions et de pistes qu'ils nous avaient paru nécessaire de traiter plus avant. Nous avons pris conscience de la nécessité de poser question aux orientations actuelles de la formation. D'une part, on pouvait s'interroger sur l'adéquation de la formation dans le contexte actuel, d'autre part certaines dérives pouvaient nous surprendre concernant l'absence d'une formation clinique, praticienne pour les jeunes professionnels à venir. L'idée d'Assises s'imposait de manière à tirer des conclusions et des orientations. Par ailleurs, les décrets sur la psychothérapie sont venus rencontrer nos préoccupations. Ils venaient illustrer en acte les craintes que nous avons. Le bénéfice indirect a été la mobilisation, que l'on peut penser historique ainsi qu'on le formule, des syndicats, associations et mouvements de psychologues à la fois praticiens et universitaires dans une action commune et coordonnée. Ceci venait illustrer en acte les espoirs que nous avons. A nouveau surgit la question d'une organisation unique, représentative, capable d'avoir une

³ Participaient à celle-ci : A. Abelhauser (SUIERPP), J. Borgy (SNP), J.P. Chartier(EPP), A. Ciccone, G. Fourcher, M.T. Fourgeaud (CGT), B.Guinot-B.Schneider (FFPP), et autres organisations... P. Le Malefan et P.A. Raoult en étaient les discutants.

action forte. Si nous étions dans le champ politique peut-être pourrions-nous parler de refondation, du moins une reprise des axes importants de notre profession.

Les Assises

Les Assises pour l'évolution de la formation des psychologues ont abordé six thèmes : le doctorat, la co-formation praticiens et universitaires, la sélection des étudiants, les contenus minimums nécessaires, la place des praticiens référents, les responsabilités professionnelles et les formations continuées. Nous avons cherché à avoir une palette suffisamment large de représentants de la profession. Il en manque nécessairement de même que nous ne pouvions aborder tous les thèmes. Mais ceci est l'ouverture d'une démarche qui vient déployer des initiatives précédentes.

Ces Assises sont venues interroger le cadre d'une profession dont une fonction princeps est l'accompagnement de personnes, de groupes, d'institutions, en grande souffrance psychique, confrontées à des impasses subjectives dans leur parcours de vie, submergées par des drames existentiels, débordées par des situations conflictuelles ou problématiques. Une telle profession requiert des qualités humaines, une disponibilité psychique, une attention et un souci pour autrui. La formation est au cœur de la construction d'une profession qui ne peut se résoudre à des compétences techniques mais qui doit répondre d'une préoccupation éthique. Celle-ci n'est pas réductible à un cadre déontologique nécessaire. Le préalable à de telles Assises implique une réflexion sur cette question éthique qui puisse lui servir d'axe sur lequel se mouvoir.

Ces Assises se sont adressées aux enseignants, étudiants, professionnels ainsi qu'aux représentants institutionnels et ont été l'occasion de proposer des perspectives innovantes pour une formation des psychologues répondant aux enjeux actuels.

Trois thèmes principaux ont voulu être abordés :

1) Les objectifs pour la formation des psychologues

- Une formation professionnelle à la praxis

Assurer que le futur psychologue disposera des éléments qui lui sont aujourd'hui nécessaires à sa pratique. Mettre en place une professionnalisation accrue du cursus par co-formation universitaires/praticiens.

- Un haut niveau relevé : le doctorat d'exercice professionnel et de recherche

En regard de l'évolution actuelle des professions, en regard du dispositif LMD, en regard des exigences demandées dans l'exercice de la profession, en regard des responsabilités éthiques et institutionnelles auxquelles sont voués, de plus en plus, les psychologues, n'est-il pas opportun de penser une délivrance du droit d'exercice à un niveau doctoral ?

2) Les modalités

- Un dispositif de formation :

La loi LRU donne la possibilité de création d'instituts. Est-ce une solution viable pour la délivrance d'un diplôme de niveau doctorat avec des spécialités et la co-délivrance du Titre en y associant la profession ?

- La sélection ou contingentement :

Nécessairement quantitative et qualitative : Comment l'organiser ? Sur quels critères ?

3) Les contenus

La formation actuelle rend difficile la différence entre enseignement de la psychologie et professionnalisation des psychologues d'une part, recherche et professionnalisation de l'autre. Ne doit-on pas se recentrer sur ce qui fait profession pour tout psychologue ? Comment former et transmettre les grandes fonctions des psychologues ? Comment former à la dimension de recherche associée à toute pratique ? Comment approfondir les connaissances juridico-économiques et déontologiques ?

PLENIERE 1 : Quelles formations pour quelles pratiques ?

Modérateurs : P.A. Raoult Discutant : A. Ciccone

Intervenants : J. Borgy, A. Golse, R. Gori

J. Borgy, Secrétaire Générale du Syndicat National des Psychologues, donne les grandes lignes qui définissent la politique syndicale et la place que vient prendre ces Assises dans ce cadre. Il porte insistance sur l'urgence dans laquelle la profession se trouve de définir clairement son identité pour ne pas être démantelée en multiples métiers parcellaires de la psychologie. A. Golse définit le cadre de son intervention autour de la remarque suivante : La psychologie est analysée comme liée à la société des individus, comme inséparable de la question des savoirs (cf. Foucault – première science humaine est la médecine), lié au débat culture versus nature, enfin comme inséparable de la sociologie des professions en regard de la tension dialectique permanente entre unité et diversité, elle confère à la formation une fonction centrale dans la construction de l'identité professionnelle. R. Gori interroge les conditions sociales et culturelles d'émergence d'une discipline. Il relève l'orientation politique qui mène à la prévalence de « techniciens du risques », de techniciens du comportement. Il dénonce à ce titre une conception instrumentale de l'homme.

ATELIER 1 : Fondements et intérêts d'un doctorat professionnel

Modérateurs : P. Lemalefan, M.C. Cathelineau

Intervenants : J.P. Bouchard, A. Ciccone, G. Fourcher, M. Grollier

Compte Rendu : R. Samacher

La perspective d'un doctorat apparaît comme une nécessité pour beaucoup de participants aujourd'hui. Les modalités et les conditions de celui-ci demeurent l'objet de discussion. L'orientation est celle d'un doctorat d'exercice et d'une formation en stages de responsabilité. Il s'agit d'assurer que le futur psychologue dispose des éléments nécessaires à un exercice clinique. Celui-ci suppose une professionnalisation du cursus en appui sur des praticiens, des enseignants chercheurs qui soient aussi des praticiens pouvant justifier d'un exercice pendant une dizaine d'années et poursuivant une activité clinique intégrée à leurs charges statutaires (statut d'enseignant-chercheur/psychologue praticien = 1/3 temps pratique). Clinique suppose aussi d'engager le champ relationnel et la prise en compte des effets intersubjectifs, elle ne peut se réduire à l'application de techniques ou de questionnaires. Les stages, uniquement sous la responsabilité d'un référent praticien-psychologue sur le terrain et d'un enseignant-chercheur/psychologue praticien à l'université, doivent devenir le centre de la formation. Le principe d'un stage initial en L3 avec une montée en puissance progressive qui débouche sur un clinat (un 'praticat' ?) durant le doctorat peut être retenu. Ce dernier est codirigé par une instance professionnelle des psychologues et par l'université. Ces stages s'orientent vers des mises en situation en responsabilités et doivent être rémunérés.

ATELIER 2 : La sélection : fonction et critères

Modérateurs : Rosa Caron H. Dubost

Intervenants : J.P. Chartier Y. Gérin M. Jay B. Schneider

CR: R. Da

Le principe d'un contingentement soit d'une diminution du nombre d'étudiants à partir du L3 semble trouver un accord général. Mais plusieurs facteurs viennent faire entrave à cette disposition mise en œuvre par certaines universités. Pour plusieurs motifs en justifient la nécessité : éviter le gâchis que représente le M1 sans titre professionnel, améliorer la qualité de la formation, favoriser la possibilité de débouchés professionnels. Les critères permettant de déterminer la pertinence d'une poursuite des études pour exercer la profession ne peuvent être uniquement ceux d'une maîtrise des savoirs théoriques. Les critères nécessaires à l'exercice clinique ne sont pas ceux visant au suivi d'un cursus universitaire. Il s'agit d'inclure des critères portant sur les capacités d'écoute et d'empathie, sur les capacités à accompagner des situations de souffrance psychique.

ATELIER 3 : Savoirs et praxis nécessaires à l'exercice professionnel

Modérateurs : A. Golse, J.M. Lecoindre

Intervenants : A. Abelhauser, A. Barthelemy, F. Caron, C. Leconte, P. Sidoroff

CR :

L'exercice professionnel suppose une formation et une transmission. Il ne peut s'agir d'empiler des compétences mais d'orienter vers une référence à la clinique qui suppose une éthique. L'acquisition d'une posture clinique est le premier point. La formation, qui se double d'une transmission, ne peut être l'accumulation de diplômes complémentaires qui viendraient déqualifier les diplômes nationaux. L'expertise ou l'hyperspécialisation précoce est contraire à la nécessité d'un enseignement solide et diversifié qui est la condition d'un exercice professionnel. La formation participe à une construction de l'identité de psychologue qui lui permette de prendre position au sein des institutions où il exerce. Cette posture institutionnelle suppose des connaissances sur les phénomènes de groupe et d'institution ; elle suppose des connaissances en droit et en législation du travail

ATELIER 4 : Partenariat praticien-universitaire dans la construction de la formation

Modérateur : P.A. Raoult

Intervenants : J. Borgy, G. Gaillard, N. Proia, J.L. Viaux, N. Zottner

CR : T. Sormet

La nécessité d'un lien de confiance et d'une communauté de pensée entre praticiens et universitaires s'exprime dans une co-formation et dans le travail de transmission. La différenciation entre enseigner la psychologie et former des psychologues est à ce titre fondamentale. Cette collaboration suppose d'en finir avec la hiérarchie imaginaire entre les deux registres. Les points de passages sont d'un côté l'articulation théorie/pratique tant au plan discursif qu'à celui de la recherche, de l'autre la prévalence des stages. Les valeurs fondamentales relatives à l'identité du psychologue sont les ferments d'un partenariat institutionnalisé et d'une co-formation dans une relation symétrique.

ATELIER 5 : Les stages : formation, transmission

Modérateurs : P. Le Malefan, M.F. Jacqmin

Intervenants : M.C. Cathelineau, D. Descamps, C. Doucet, F. Grunspan, R. Samacher

CR: C. Manuel

Nombre d'insatisfactions entourent les conditions de réalisation des stages dans la formation. L'ensemble des participants accordent aux stages une fonction cruciale dans le dispositif. Définir les objectifs, les critères d'évaluation et modes de réalisation rend compte de l'inquiétude relative à l'aspect professionnalisant de la formation. L'immersion et la confrontation sur le terrain de stage permet d'aborder la complexité de la position clinique dans un contexte institutionnel singulier. Le stage est un moment décisif de l'identité professionnelle dont l'étayage s'effectue, en particulier, par les fonctions du praticien référent. Elles trouvent écho dans l'expérience clinique du praticien chercheur enseignant. Ces pré-requis du stage suppose l'implication des praticiens dans le dispositif de formation ainsi que celle des enseignants.

ATELIER 6 : Acquisition des responsabilités dans l'exercice professionnel

Modérateurs : G. Fourcher, A. Golse

Intervenants : N.E. Citiborsky, P. Cohen, S. Stirn

CR: G. Fourcher

La question des collèges vient condenser ce registre des responsabilités. Le collège est d'un côté le regroupement de pairs défendant les intérêts professionnels et assurant le renforcement d'une identité professionnelle au sein d'un établissement, il est de l'autre côté une unité de formation et de recherche. Les problèmes de la formation continue ou continuée des psychologues sont conjoints à leur capacité d'animation de séminaires et de recherche. Mais il est aussi l'interlocuteur privilégié avec les instances et les partenaires. A cette responsabilité institutionnelle s'articulent les autres responsabilités disciplinaire, civile et pénale du psychologue. D'autres niveaux de responsabilités sont interrogés : ceux relatifs à la déontologie et l'éthique dans la clinique, ceux relatifs aux écrits et à leurs devenir, ceux relatifs à des positions décisionnaires. Ceci engage aussi la question de l'institutionnalisation d'un service de psychologie sous la responsabilité d'un des leurs en dépassant l'antienne idéologique de l'absence fictive de hiérarchie.

Plénière 2 : Quels dispositifs de formation avant et après la délivrance du titre

A. Abelhauser

S. Blondeau, J. Maillard, F. Marty

Jacqueline Maillard rappelle la nécessaire articulation entre praticiens et enseignants selon les termes de l'arrêté du 19 mai 2006. Le défaut de mise en œuvre de cette articulation a des conséquences sur les constructions identitaires des étudiants. La confrontation physique au terrain, en toute responsabilité, dès les apprentissages minimum requis est indispensable. Tout autant l'est une réelle formation de base à la recherche par la recherche en regard d'approches diversifiées et de savoirs généralistes et spécialisés. Elle relève trois niveaux : avant l'obtention du diplôme incluant structurellement le référent de stage, le moment de délivrance du titre et du droit d'exercer qui, du fait de l'impuissance de l'université à assurer la professionnalisation, impliquent les praticiens dans la transmission du positionnement professionnel, au-delà du Titre elle invite à un doctorat + 8 pour intégrer les formations complémentaires actuellement effectuées. Parmi les points encore avancés : l'organisation des pratiques et de la profession, collégiale et démocratique, la lisibilité de nos activités, la construction d'un méta-cadre servant de contenant externe à la profession, le dépassement des impasses organisationnelles, l'inscription d'un contenant externe par le législateur, la réalisation d'un livre blanc en direction des élus. F. Marty rappelle le contexte universitaire actuel avec la loi LRU et la mise en place du LMD. Il propose la mise en œuvre d'un stage interné intensivement supervisé au travers d'une sixième année. Il insiste sur le caractère officiel et rituel de la remise de diplôme. S. Blondeau réfléchit à la recherche d'un cadre de formation permettant l'institution de l'« être-psychologue » dont l'objet est le « sujet d'existence ». Il porte insistance sur la rencontre dans des contextes variés qui ouvre à la complexité du sujet d'existence et à l'inventivité de dispositifs cliniques. Il privilégie l'analyse contextuelle. Elle assure la mise en œuvre d'une théorie et d'une méthode praticiennes selon une approche focale. Il invite enfin à des regroupements fonctionnels des professionnels, ayant fonction d'élaborer la commande/demande et de dispositifs de co-formation, et constituant des espaces de travail partagé entre cliniciens et universitaires.

CONCLUSIONS

On ne reprendra pas ici une synthèse des points abordés même si les lignes principales sont largement perceptibles.

Vous retrouverez dans ce document une grande partie des textes des intervenants.

Le débat et les désaccords sont la condition du travail d'élaboration et du possible de la réalisation concrète des transformations.